

Bulletin du FMI

Juguler la crise mondiale

Le FMI injecte 283 milliards de dollars EU dans l'économie mondiale, renforçant ainsi les réserves de change des États membres

Glenn Gottselig
Bulletin du FMI en ligne
28 août 2009

- Allocations de DTS complétant les réserves de change des États membres du FMI
- Quasi-décuplement des DTS alloués
- Les pays à faible revenu en sont les principaux bénéficiaires

Le monde restant en grande partie confronté à la récession, le FMI a décidé de renforcer les réserves de change des États membres par une allocation de droits de tirage spéciaux (DTS). Cette allocation, d'un montant équivalent à 250 milliards de dollars EU a été entérinée le 28 août et sera suivie d'une autre, plus réduite, de 33 milliards de dollars le 9 septembre.

Le monde restant en grande partie confronté à la récession, le FMI a décidé de renforcer les réserves de change des États membres par une allocation de droits de tirage spéciaux (DTS).

L'allocation, équivalente à 250 milliards de dollars EU, a pris effet le 28 août et sera suivie d'une autre allocation, de moindre ampleur, soit 33 milliards de dollars EU, le 9 septembre. Représentant au total 283 milliards de dollars EU environ, le montant global de DTS alloué sera quasiment multiplié par dix et porté à 316 milliards de dollars EU.

Le DTS n'existe pas en billet de banque ni en pièce de monnaie mais il joue le rôle d'avoir de réserve international porteur d'intérêt. L'allocation de DTS effectuée par le FMI consolide les réserves de change des États membres parce que le DTS est convertible en devises. Une fois les DTS ajoutés aux réserves officielles d'un pays, celui-ci peut les échanger contre des devises telles que le dollar EU, l'euro, le yen ou la livre sterling, dans le cadre d'un accord de gré à gré avec un autre pays membre du FMI.

Certains pays ont d'ores et déjà exprimé leur souhait de conclure des accords de ce type pour faciliter la vente et l'achat de DTS

Les allocations de DTS répondent à l'appel lancé par le G-20

C'est au [Sommet de Londres tenu en avril](#) que le Groupe des vingt (G-20) plus grands pays industrialisés et émergents ont préconisé une allocation de DTS de 250 milliards de dollars. L'allocation générale de DTS ainsi proposée a été entérinée par le Conseil des Gouverneurs du FMI le 7 août 2009 et a pris effet le 28 août. Elle répond au besoin général de compléter durablement les avoirs de réserve des États membres du FMI et d'injecter de la liquidité dans l'économie mondiale.

Le G-20 a aussi prôné la prompte ratification des amendements aux Statuts du FMI. Ce qu'il est convenu d'appeler le [Quatrième amendement](#) a été proposé pour permettre à tous les

États membres de participer équitablement au système des DTS et de remédier au fait que les pays qui ont adhéré au FMI après 1981 — soit plus du cinquième des membres actuels — n'en ont jamais bénéficié.

L'adoption de l'amendement aux Statuts, engagé il y a plus d'une dizaine d'années, est subordonnée à sa ratification par les trois-cinquièmes des États membres du FMI représentant au total, 85 % des droits de vote. La récente modification de la [législation des États-Unis](#) a permis l'entrée en vigueur de l'amendement aux Statuts en août.

L'amendement prévoit une allocation spéciale ponctuelle distincte et complémentaire de toute allocation de DTS aux États membres dans le cadre d'une allocation générale. L'allocation spéciale d'environ 33 milliards de dollars EU sera effectuée le 9 septembre 2009.

Le mécanisme des allocations de DTS

Les allocations générales de DTS sont effectuées en pourcentage de la quote-part des États membres qui reçoivent tous le même pourcentage, étant entendu que la quote-part d'un pays correspond à peu près à sa taille relative dans l'économie mondiale, qui détermine aussi bien sa souscription au capital du FMI que son droit de vote au sein de l'institution; la quote-part d'un État membre détermine également son niveau d'accès aux financements du FMI.

Les allocations découlant d'un amendement spécial aux Statuts ne sont pas proportionnelles aux quotes-parts mais obéissent plutôt à une méthodologie qui vise à porter le ratio allocations cumulées/quote-part d'un État membre à un niveau de référence commun donné.

Les allocations de DTS fournissent à chaque État membre, des actifs sans coût. Si les avoirs en DTS d'un pays membre excèdent le montant de son allocation (ce qui peut être le cas en cas d'achats de DTS à un autre pays membre), il perçoit des intérêts sur la différence; si en revanche, il détient moins de DTS que le montant qui lui est alloué, il verse des intérêts sur l'écart, au [taux d'intérêt officiel du DTS](#).

Les pays à faible revenu sont ceux qui en bénéficieront le plus

Si l'allocation de DTS accroît les réserves de change détenues par chaque État membre du FMI, elle n'augmente pas les ressources dont dispose le FMI pour accorder des prêts. Elle offre toutefois aux États membres, un moyen supplémentaire d'acquérir des devises. C'est peut être aussi un moyen pour les pays d'augmenter leurs réserves en cas de besoin et d'obtenir des devises qu'ils peuvent utiliser dans des transactions internationales.

Près de 110 milliards de dollars EU d'allocations sont destinés aux pays émergents et aux pays en développement, dont plus de 20 milliards aux pays à faible revenu. Plusieurs de ces pays doivent procéder à de difficiles arbitrages de dépenses, pour faire face aux effets de la crise mondiale. Pour ces pays, l'allocation de DTS offre un accès potentiel à des ressources financières sans condition, qui pourrait limiter le besoin de correction par des mesures

d'austérité et leur offrir une plus grande marge de manœuvre pour mener des politiques contracycliques, face à la récession et à la montée du chômage.

«L'allocation générale de DTS est un élément clé de notre riposte à la crise mondiale, témoignant d'une approche fondée sur la coopération multilatérale» a déclaré Caroline Atkinson, Directrice du Département des relations extérieures du FMI. «Les pays à faible revenu membres en bénéficieront considérablement» a-t-elle ajouté. Bien que le montant de DTS alloué aux pays à faible revenu membres du FMI soit relativement bas, l'allocation devrait permettre — dans la plupart des cas — une hausse proportionnellement plus élevée de leurs réserves, comparée aux pays avancés, dont les réserves sont plus confortables.

Les échanges de DTS envisagés s'effectueront par accords de gré à gré

Une fois les DTS alloués, les États membres peuvent décider de les ajouter à leurs réserves internationales ou de les échanger contre des devises selon leurs besoins spécifiques. Afin d'absorber l'augmentation attendue du volume des transactions sur DTS, le FMI a demandé à élargir le champ des accords de gré à gré.

Dans le cadre de ces accords, les États membres indiquent leur souhait d'acquérir ou de vendre des montants déterminés de DTS, créant ainsi un marché du DTS. Le FMI joue le rôle d'intermédiaire en organisant les transactions entre acheteurs et vendeurs potentiels, sans prélèvement de commissions. Les accords de gré à gré ont assuré la liquidité du DTS depuis plus de deux décennies.

Les États membres dont la position extérieure est suffisamment forte se sont déjà manifesté en indiquant qu'ils mettaient en place un nouveau dispositif d'accord de gré à gré ou qu'ils relevaient les plafonds de leurs accords existants à la lumière des nouvelles allocations.

Lorsque le volume des transactions pouvant être absorbé par les accords en vigueur s'avère insuffisant, le FMI peut actionner un mécanisme de désignation qui sert à garantir la liquidité du DTS. Dans ce cadre, les pays membres dont la position extérieure est suffisamment robuste sont désignés par le FMI pour acquérir des DTS contre des monnaies librement convertibles, jusqu'à des montants déterminés, auprès des pays membres dont la situation extérieure est moins forte. Ce mécanisme sert comme solution d'appui pour garantir la liquidité et le caractère d'avoir de réserve du DTS.

Veillez adresser tout commentaire sur cet article à imfsurvey@imf.org



Au total, 110 milliards de dollars EU environ seront alloués aux pays émergents et aux pays en développement, dont plus de 20 milliards pour les pays à faible revenu (image FMI)